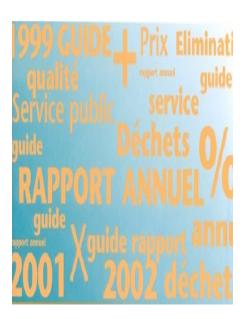




# RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

# **ANNEE 2022**





Sirtom de la Vallée de la Grosne Za du Pré Saint Germain 16 Rue Albert Schmitt 71250 CLUNY

Tél: 03 85 59 26 98

secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

# SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL	4
2.	DES INDICATEURS TECHNIQUES	5
2.1.	LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	5
2.2.	L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	7
	LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	
	.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	
	.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers et verre	
	.3.3. Les collectes et flux spécifiques	
	. EVOLUTION DES COLLECTES	
	LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES	
	.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)	
	.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries	
2.	.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)	22
	.5.4. Evolution de la valorisation	
	.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés	
gr	ravats - en tonnes)	24
3.	DES INDICATEURS FINANCIERS	26
3.1.	. Donnees generales	26
	LES COUTS PAR FLUX	
	. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENA	
ET A	ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)	31
DE	S INDICATEURS QUALITATIFS ANNEE 2022	32
	. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	
	.4.1. Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets	
	.4.2. Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets	
	. Les engagements du SIRTOM pour mener une dynamique de prevention	
	CHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE	
	.5.1. Historiqueels	
	.5.3. Le déploiement du tri à la source des biodéchets	
	.5.4. Poursuite de la feuille de route économie circulaire 2022-2026 :	
	.5.5. Les partenaires et réseaux de travail	
		54
ა.ნ.	. LES ACTIONS PHARES DE PREVENTION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEE	
202	22	S EN 34
202: 3.	22	S EN 34 <i>34</i>
202: 3. 3.	22	S EN 34 34
3. 3. 3.	22	S EN 34 34 35
3. 3. 3.	22	S EN 34 34 35 que :
202: 3. 3. 3. Fo	226.1. Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 2026 6.2. Eco défi famille Zéro Déchet et Energie 2ieme version	S EN 34 34 35 <b>que :</b> 37
3. 3. 3. Fo	26.1. Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 20266.2. Eco défi famille Zéro Déchet et Energie 2ieme version6.3. Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques	S EN 34 34 35 <b>que :</b> 37 38
3. 3. Fo	226.1. Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 2026 6.2. Eco défi famille Zéro Déchet et Energie 2ieme version	S EN 34 34 35 <b>;ue :</b> 37 38

5.	BILAN QUALITATIF 2022 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECT	IVES
ET (	OBJECTIFS	40
5.1.0	OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA	40
-	RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE	
53 E	DEPENDENTINES ET ON IECTIES 2020-2026	40

#### Obligation réglementaire

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Objectifs**

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

#### Diffusion du rapport annuel

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM, au siège des 2 Communautés de Communes adhérentes et dans les Mairies des 57 communes membres.

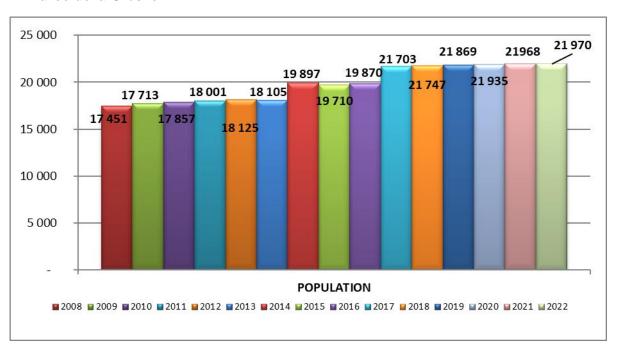
Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr



#### 2.1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

En 2022 le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne compte 58 communes représentant 21 970 habitants.

Pour rappel, en 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



#### Collectivités adhérentes

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. Saint Cyr Mère Boîtier entre Charolais et Mâconnais. La totalité du territoire se situe dans le département de Saône et Loire (71).

Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés à savoir : définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

CC du Clunisois	Population
Ameugny	167
Bergesserin	203
Berzé-le-Châtel	59
Blanot	181
Bonnay	318
Bray	124
Buffières	273
Burzy	57
La Chapelle-du-Mont-de- France	189

CC St Cyr Mère Boîtier	Population
Bourgvilain	340
Dompierre-les-Ormes	889
Germolles-sur-Grosne	125
Matour	1 145
Montmelard	371
Navour-sur-Grosne	661
Pierreclos	874
Saint-Pierre-le-Vieux	364
Saint-Point	347

Château	228
Chérizet	20
Chevagny-sur-Guye	60
Chiddes	88
Chissey-lès-Mâcon	229
Cluny	4 929
Cortambert	232
Cortevaix	251
Curtil-sous-Buffières	90
Donzy-le-Pertuis	168
Flagy	174
La Guiche	630
La Vineuse sur Fregande	650
Jalogny	384
Joncy	521
Lournand	328
Massilly	328
Mazille	377
Passy	66
Pressy-sous-Dondin	102
Sailly	74
Saint-André-le-Désert	249
Saint-Clément-sur-Guye	129
Saint-Huruge	51
Saint-Léger-sous-la-Bussière	279
Saint-Marcelin-de-Cray	189
Saint-Martin-de-Salencey	96
Saint-Martin-la-Patrouille	61
Saint-Vincent-des-Prés	104
Saint-Ythaire	126
Sainte-Cécile	283
Salornay-sur-Guye	874
Sigy-le-Châtel	106
Sivignon	173
Taizé	194
Total CC Cluny	14 414

Serrières	274
Tramayes	1 056
Trambly	404
Trivy	259
Verosvres	447
Total CC St Cyr MB	7 556

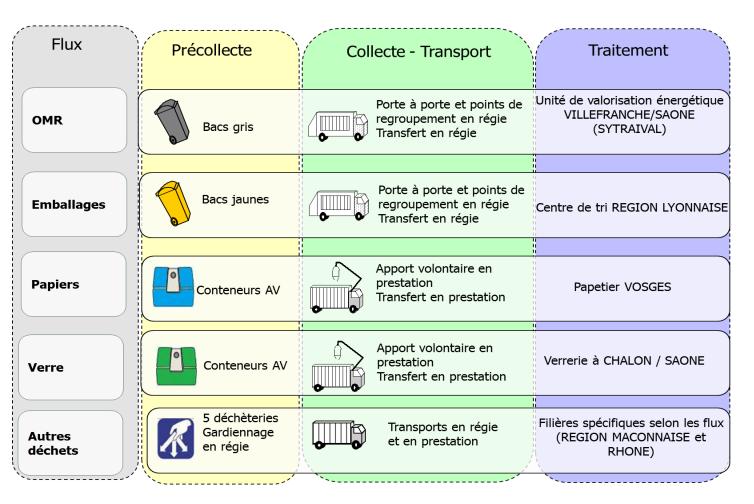
TOTAL SIRTOM 21 970 habitants

#### Informations complémentaires

Les deux CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

A partir de 2019 la C.C. du Clunisois a décidé de mettre en place une fiscalité différenciée incitative pour les professionnels : la redevance spéciale incitative (RSI). L'assiette de cette RSI est le volume collecté. Le règlement de service de la RSI a été adopté par le Conseil communautaire de la CC du Clunisois par délibération du 08 avril 2019. Il fixe le seuil minimal de 400 litres de production de déchets ménagers par semaine pour être redevable de la RSI. Au-delà du seuil maximum de 15 000 litres hebdomadaires le service public des déchets ne peut plus être exercé.

#### 2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère presque totalement la collecte et le transfert des déchets sur son territoire en régie, à savoir : la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de valorisation ou traitement.

#### Les collectes sont organisées en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : en C1 soit collecte une fois par semaine ; (CLUNY : le centre historique est collecté deux fois par semaine (C2)) ;
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY le centre historique est en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère :

- 5 déchèteries : Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes et Trambly ;
- 102 points d'apport volontaire (PAV) dont 121 colonnes pour le verre et 109 pour le papier.

Les déchèteries ont bénéficié d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

Le tri et traitement des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont délégués au SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement implanté à Villefranche-sur-Saône (370 000 habitants), auquel le SIRTOM adhère depuis le 1er janvier 2017.

#### Les différents sites de tri, valorisation et traitement

- Incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à Villefranche sur- Saône des ordures ménagères résiduelles et des « Déchets Non Recyclables » des déchèteries après tri et broyage sur le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne;
- Livraison à Quincieux des collectes sélectives des emballages, puis transfert vers centre de tri de Saint-Fons 69 (marché SYTRAIVAL avec Nicollin) ;
- Acheminement des papiers à Quincieux puis usine de valorisation à Golbey 88 (marché SYTRAIVAL avec Norske Skoge) ;
- Livraison des cartons collectés en déchèterie à Mâcon (marché SIRTOM avec Valbara);
- Usine de recyclage du verre à Chalons-sur-Saône (marché SYTRAIVAL avec Saint Gobain) ;
- Valorisation et traitement du bois collecté en déchèterie, à Mâcon (marché SIRTOM avec VBE) ;
- Valorisation et traitement de la ferraille et des batteries, collectées en déchèterie, à Mâcon (marché SIRTOM avec Derichebourg) ;
- Valorisation et traitement des gravats à Clessé (marché SIRTOM avec CARME);
- Traitement des Déchets Diffus Spéciaux (DDS ou Déchets Dangereux des Ménages) société EDIB à Longvic (via marché SIRTOM).

Concernant les déchets verts en 2022, la totalité a été broyée sur site puis récupérée par des agriculteurs locaux pour utilisation en sous-couche de litière.

#### Compétences du SIRTOM :

- Depuis 1986 :
  - o collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) ;
  - o collecte sélective (CS);
  - o gestion des déchèteries (haut et bas de quai);
  - o traitement des déchets ménagers OMr et CS (jusqu'en 2017).
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017: transfert de la compétence traitement des OMr et CS au SYTRAIVAL (Villefranche-sur Saône – 69)

#### Autorisations administratives, agréments et certifications

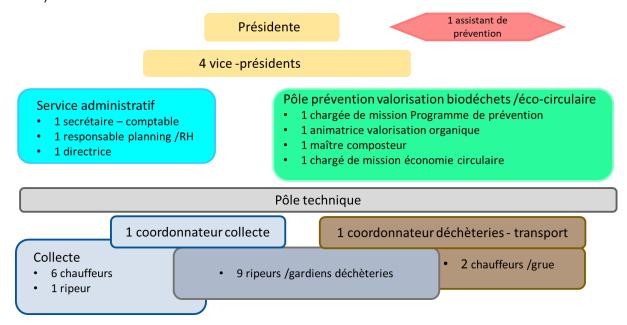
Agrément	Signature contrat en cours	Barème
Agrément Refashion (ex ECO TLC : textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	barème F
Agrément ECOSYSTEM pour les DEEE	01/01/2023	scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/01/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2019	

- A l'occasion du renouvellement du contrat d'OCAD3E, transféré à ECOSYSTEM, le SIRTOM a décidé de renouveler son adhésion à ECOSYSTEM via le SYTRAIVAL; ces dispositions sont rétroactives au 01/07/2022
- Recylum n'existe plus : le traitement ampoules et néons a été confié ECOSYSTEM.

Le service est exploité en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 20 pour la partie technique représentant (20 équivalents temps plein - ETP). Il n'y a pas d'agent en disponibilité.

A ceci s'ajoute le secteur administratif avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjointe administrative et 1 poste de secrétaire administrative et comptable représentant 3 ETP.

Pour les actions de « prévention, économie circulaire et valorisation organique on compte : 1 poste de chargé de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.8 ETP) et 1 poste de Maître composteur / Animatrice Valorisation Organique (1 ETP).



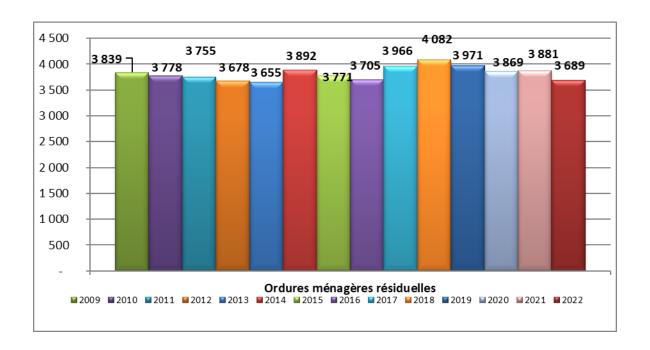
#### 2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

#### 2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

- 21 970 habitants desservis,
- > 3 689 tonnes collectées soit 168 kg/habitant desservi
- 83 500 km / 44 200 litres de gasoil

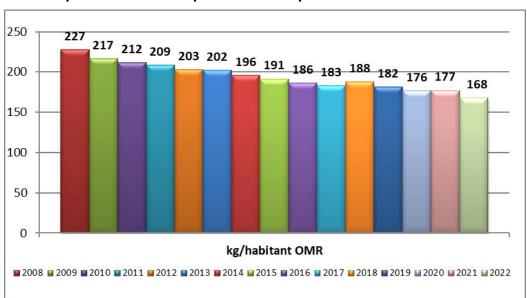
#### 2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

Evolution des tonnages



Evolution 2021/2022 -192 tonnes soit - 4.95 %

#### Ratio de production d'OMr par habitant et par an



Reprise de la baisse du ratio d'OMr par habitant :

2020:176.42021:176.7

> 2022 : 167.9 kg/hab/an

#### 2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis soit en porte à porte soit en point de regroupement.

#### Points de regroupements :

- Nombre de points de regroupements : 540
- Population concernée par ce type de collecte : 40 %

#### Fréquences de collecte :

- 93% des habitants, soit 20 432, sont collectés 1 fois par semaine : C1;
- 7% des habitants, soit 1 438, sont concernés par la collecte 2 fois par semaine (C2) : il s'agit du secteur sauvegardé de Cluny.

#### 2.3.1.3 Test de collecte en C 0.5

En 2022, un test de collecte des OMr une fois tous les 15 jours a été effectué sur une des 14 tournées. Le test au départ prévu pour une période de 6 mois se poursuit.

Des actions de communication ont été mises en place à destination des habitants et des conseils municipaux :

- Présentation du projet dans chaque conseil municipal des communes concernées,
- Distribution de flyers explicatifs aux habitants,
- Réunion publique de lancement,
- Réunion publique de d'étape avec présentation du bilan.

Un diagnostic du volume des bacs des points de regroupement a été effectué avec adaptation quand c'était nécessaire. Les habitants de cette tournée sont prioritaires pour l'attribution de composteurs individuels.

#### Bilan C 0.5 (7 mois):

- 2 500 km parcourus par les BOM
- > 1 800 litres de gasoil

#### 2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers et verre

- > 21 970 habitants desservis,
- 2 135 tonnes collectées soit 97.2 kg/habitant desservi,
- > 37 000 km / 18 980 litres de gasoil

La collecte des emballages est effectuée en régie.

Les papiers et le verre sont collectés par un prestataire par des prestataires via des marchés passés par le SYTRAIVAL (en 2022 1 er trimestre Ets Guérin pour le papier et Gachon pour le verre ; 3 autres trimestres : SERFIM).

#### 2.3.2.1 Population desservie

L'ensemble de la population (21 970 hab) du territoire du SIRTOM est desservie pour la collecte du verre, des emballages et du papier selon les modalités suivantes :

Collecte des emballages en mode « mixte » selon la répartition suivante :

- 60% en porte à porte ;
- 40 % en points de regroupement (540 points).

L'ensemble des habitants est desservi par 102 points d'apport volontaire pour le verre (121 bornes) et pour les journaux magazines (109 bornes).

#### 2.3.2.2 Quantités collectées – quantités valorisées

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 le SIRTOM est passé aux extensions de consignes de tri. Ce dispositif permet de simplifier le geste de tri puisque le seul critère à appliquer est la caractérisation « emballage ». L'augmentation attendue est de l'ordre de 3 kg par habitant et par an.

La collecte sélective est effectuée en 3 flux :

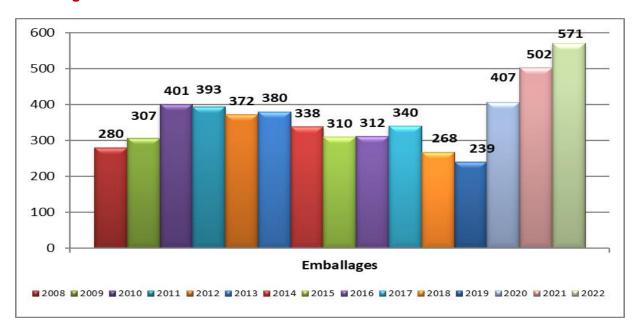
- verre;
- emballages : tous les emballages depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- papiers.

	2022		2021		
	Tonnes collectées kg/hab		Tonnes collectées	kg/hab	
Verre	1 182	53,78	1 164	52,99	
Emballages	571	25,99	501	22.84	
Papiers	383	17,41	515	23,44	
Total	2 136	97,21	2 087	95,02	

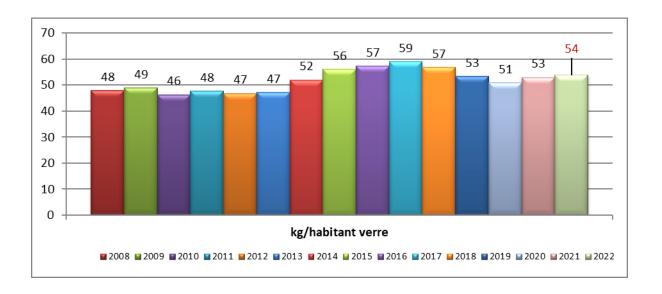
Evolution des collectes sélectives 2021/2022 :

- > + 69.3 tonnes soit + 13.8 %
- > + 3.15 kg /habitant

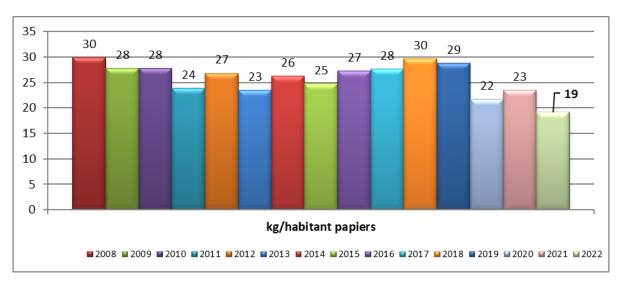
#### Emballages collectés : + 69.3 tonnes soit + 13.8 %



**Verre:** + 18 tonnes soit + 1.5 %



Papiers / gros de magasins : - 94 tonnes soit - 18.3 %



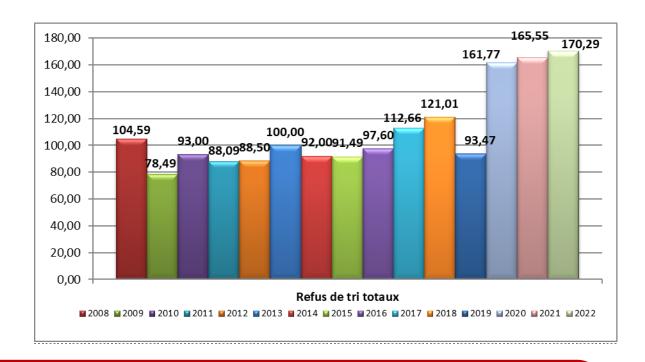
#### Ci-dessous tonnages livrés aux repreneurs et valorisés

	Tota	I 2022	Total	2021	<b>Evolution 2021/2022</b>		
Type d'emballage	Total valorisé tonnes	Quantités valorisées kg/hab	Total valorisé tonnes	Quantités valorisées kg/hab	Tonnes	Kg/hab	
Verre	1181,62	53,78	1 163,98	52,99	17,64	1,52%	
Matière plastique	121,88	5,55	79,96	3,64	41,92	52,43%	
Métaux ferreux	45,34	2,06	29,62	1,35	15,72	53,07%	
Aluminium	3,50	0,16	4,68	0,21	- 1,18	-25,28%	
Cartonnette	218,44	9,94	137,54	6,26	80,90	58,82%	

Carton complexé (briques)	12,40	0,56	16,30	0,74	-	3,90	-23,93%
Total (hors verre)	401,56	18,28	268,10	12,20		133,46	49,78%
Papiers / Journaux et magazines	382,60	17,41	399,68	18,19	-	17,08	-4,27%
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	6,56	0,30	87,31	3,97	1	80,75	-92,49%
Total papiers	389,16	17,71	486,99	22,17	-	97,83	-20,09%
TOTAL	1 972,34	89,77	1 919,07	87,36		53,27	2,78%

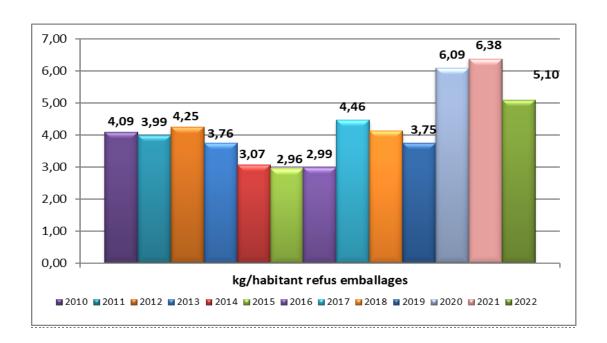
#### Augmentation des refus de tri totaux de :

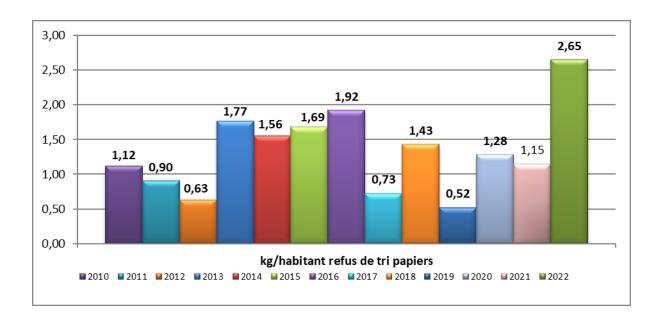
+ 4.74 tonnes (+ 2.86 %) soit 2.9 kg/hab (7.75 kg/hab. en 2021 /7.54 kg/hab. en 2022).



#### Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

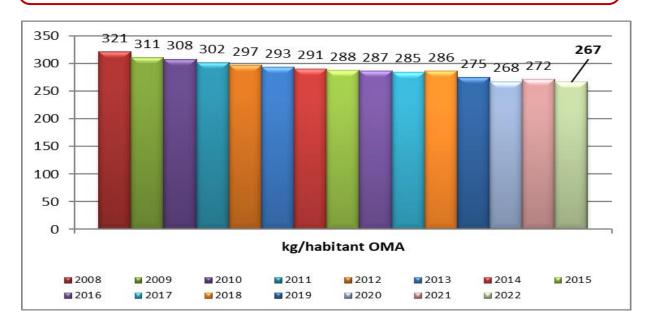
- > 20.29 % des emballages (112 t de refus, soit 5.1 kg/habitant) en baisse
  - o En 2021 : 34.35 % des emballages collectés (140.25 t de refus, soit 6.38 kg/hab)
- > 13.91 % des JRM (53.2 t de refus, soit 2.65 kg/habitant) en hausse
  - o En 2021 : 5.46 % des JRM (28.12 t de refus, soit 1.15 kg/habitant).





Evolution des Ordures Ménagères et Assimilés, soit ordures ménagères + collecte sélective de 2021 à 2022 :

- 106 tonnes (- 1.8 %) et - 4.9 kg/hab/an (+1.8 %)



#### 2.3.3. Les collectes et flux spécifiques

#### 2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a signé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées. Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

#### Tonnage collecté en 2022 : 103.3 tonnes, soit 4.7 kg/habitant

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

En 2021 se sont 79 tonnes qui ont été collectées (soit 3.6 kg/habitant desservi).

#### 2.3.3.2. Cartons bruns présents dans la collecte des papiers :

Les flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire comportent une part importante de cartons bruns. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majorent (amendes) leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons, L'objectif donc est de supprimer ce flux ; pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.

Tonnage collecté en 2022 : 23.42 tonnes, soit 1.07 kg/habitant

En 2021, le tonnage collecté était de 45.6 tonnes soit 2.08 kg/habitant.

#### 2.3.3.3. Collecte spécifique des déchets amiantés

Cette collecte est organisée par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription des usagers qui peuvent déposer entre 3 et 5 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des contenants spécifiques fournis (des équipements de protection pour manipuler les déchets sont également fournis). La prestation de collecte est réalisée par un prestataire agréé sur rendez-vous à la déchèterie de Cluny, en bas de quai, un jour de fermeture. Les campagnes de collecte sont organisées1 à 2 fois par an, selon les demandes.

En 2022 une seule opération a eu lieu

#### Tonnage collecté en 2022 : 8.02 tonnes, soit 0.36 kg/habitant

En 2021, le tonnage collecté était de 7.48 tonnes soit 0.34 kg/habitant.

#### 2.3.4. La collecte en déchèterie

Le SIRTOM compte 5 déchèteries gérées en régie par le SIRTOM pour 21 970 habitants desservis. En 2022, 4 237 tonnes de déchets collectées (2 921 t hors tonnes gravats).

Baisse des tonnages en déchèterie :

- 366 tonnes (- 9.3 %) correspondant à - 16.7 kg/hab/an

#### 2.3.4.1 Ouverture des déchèteries

Trois des cinq déchèteries ont des horaires été/hiver.

		Н	oraires d'été du 1e	avril au 31	octobre	
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
Salornay		8h30 – 12h		8h30 - 12h		8h30 - 12h 13h30 - 17h30
Trambly	8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
La Guiche		13h30-17h		13h30- 17h30		13h30 - 17h
Tramayes		9h - 12 h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h

		Horaire	es d'hiver du 1er r	ovembre a	u 31 mars	
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Salornay		9h - 12h				9h - 12h 13h30 - 17h
Trambly	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
La Guiche		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Tramayes		9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h

En 2022, à deux reprises (juin et juillet) les horaires ont été adaptés aux conditions climatiques : les déchèteries ont été ouvertes de 7 heures à 13 heures. Selon le personnel disponible, exceptionnellement, la déchèterie de La Guiche est restée fermée.

#### 2.3.4.2 <u>Déchets acceptés</u>

#### Spécificités:

La déchèterie de Tramayes ne reçoit pas les <u>déblais et gravats</u> (déchets de béton, briques...)

#### Déchets non acceptés :

Aucune des 5 déchèteries ne réceptionne les déchets suivants :

- ✓ Bouteilles de gaz et extincteurs ;
- ✓ Pneumatiques : pneumatiques hors d'usage ;
- ✓ <u>Déchets amiantés</u> : déchets amiantés (amiante lié).
- (1 à 2 opérations ponctuelles de collecte d'amiante lié sont organisées chaque année sur le site de Cluny).

#### Admission des déchets des professionnels

Les déchets des entreprises et artisans du territoire sont acceptés dans les 5 déchèteries du SIRTOM. Le suivi de fréquentation s'effectue au moyen des cartes de contrôle d'accès.

Déchets	Limite	Tarifs*		
Tous Déchets dangereux	20 kg/semaine	1,50€/kg		
Déchets de bois	3 m3 ou 0,6 t/semaine	15€/m3 ou 65 €/tonne		
Déchets verts	3 m3 ou 0,4 t/semaine	10€/m3 ou 50 €/tonne		
Déchets en mélange/non recyclables/plâtre	3 m3 ou 0,4 t/semaine	25 €/m3 ou 100 €/tonne		
Déchets de béton, briques	3 m3 ou 4 t/semaine	25 €/m3 ou 20 €/tonne		

<sup>\*</sup> tarifs définis par délibération du 14 février 2012

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28/03/2007.

#### 2.3.4.3 **Population desservie**

Les 5 déchèteries du territoire sont accessibles à tous les habitants du SIRTOM; la population desservie par ces installations est donc de 21 970 habitants. Les habitants de certaines communes ont également accès à des déchèteries d'autres collectivités du fait de la proximité : l'accès est régi par une convention et donne lieu à une compensation financière. Celle-ci est de l'ordre de 82 000 € par an.

#### Fréquentation des déchèteries : répartition entre particuliers et professionnels

	Total	Particuliers	Professionnels			
Déchèterie	iotai	Particuliers	Nombre	%		
Cluny	28 936	27 180	1 756	6,07%		
Salornay	11 847	11 462	385	3,25%		
Trambly	10 298	9 917	381	3,70%		
La Guiche	383	376	7	1,83%		
Tramayes	321	305	16	4,98%		
Total	51 785	49 240	2 545	4,91%		

#### 2.3.4.4 Quantités collectées

Evolution des quantités entre 2021 et 2022 :

- 366 tonnes (hors gravats) soit 9.3 %
- 247.21 tonnes avec gravats soit 4.8 %

Déchèterie	La Guiche	Salornay	Cluny	Tramayes	Trambly	tonnage	kg/hb
Cartons	17,82	71,00	185,18	45,28	78,94	398,22	18,13
Bois	46,69	142,44	360,27	120,68	242,16	912,24	41,52
Déchets verts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ferrailles	29,53	84,89	183,09	55,39	95,60	448,50	20,41
Ecosystem (DEEE)	12,30	42,51	129,41	22,51	61,43	268,16	12,21
DNR	50,28	157,20	367,98	94,92	206,28	876,66	39,90
Plâtre	11,30	26,40	79,70	19,68	49,48	186,56	8,49
Corps gras alimentaires	-	0,52	1,52	0,63	0,74	3,40	0,15
Ecomobilier	-	-		•	-	374,82	17,06
Polystyrène						3,90	0,18
Plastiques souples						2,30	0,10
Total déchets banals	167,92	524,96	1 307,14	359,09	734,63	3 474,76	158,16
Piles	-	-	0,16	-	-	0,16	0,01
Batteries	-	-	1,39	-	-	1,39	0,06
Huiles minérales	0,90	2,34	2,61	0,72	1,89	8,46	0,39
Lampes et tubes fluo	-	0,37	0,45	-	0,30	1,12	0,05
Peintures, vernis, colles,	0,13	1,05	2,93	0,48	1,96	6,55	0,30
Produits agro-chimiques	0,09	0,28	0,80	0,29	0,12	1,57	0,07
Solvants usés	0,69	2,39	5,17	1,28	2,49	12,03	0,55
Autres DDS Non identifiés	0,12	0,51	0,90	0,3020	0,48	2,31	0,11
Radiographie	-	-	0,25	-	0,00	0,25	0,01
DDS / Eco DDS						35,84	1,63
Cartouches encre	-	-		-	-	0,64	0,03
Emb. Vides Souillés (EVS)	1,44	6,00	10,58	2,19	5,53	25,73	1,17
Filtres à huile	0,00	0,25	0,23	0,50	0,22	1,20	0,05
Total déchets dangereux	3,37	13,19	25,46	5,76	12,98	97,25	4,43
TOTAL hors gravats	171,29	538,15	1 332,61	364,85	747,61	3 572,01	162,59
Gravats, déblais, briques	84,60	250,85	667,35	0,00	313,05	1 315,85	59,89
TOTAL DECHETERIE	255,89	789,00	1 999,96	364,85	1 060,66	4 887,86	222,48

Toutes les catégories de déchets reçus en déchèterie ont baissé ; la baisse la plus importante est celle des DDS : - 25.48 tonnes soit – 20.8 %

#### Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Suite à une modification des relations contractuelles (relation entre OCAD3E et ECOSYSTEM) la convention devait à nouveau être renouvelée. Le SIRTOM a saisi cette opportunité de passer en convention groupée via le SYTRAIVAL

La configuration reste identique : à savoir S2 pour la déchèterie de Cluny et S1 (optimisation) pour les 4 autres sites.

Année	CLUNY	TRAMBLY	TRAMAYES	SALORNAY	LA GUICHE	Total
2021	141 023	65 967	26 674	41 241	12 616	287 521
2022	129 407	61 434	22 507	42 514	12 297	268 159
Evolution kg	- 11 616	- 4 533	- 4 167	+ 1 273	- 319	- 19 362
<b>Evolution %</b>	- 8.2 %	- 6.9 %	- 15.6 %	+ 3.1%	- 2.5%	-6.7 %
					2021 kg/hab	13.09
					2022 kg/hab	12.21

Evolution des quantités entre 2021 et 2022 :

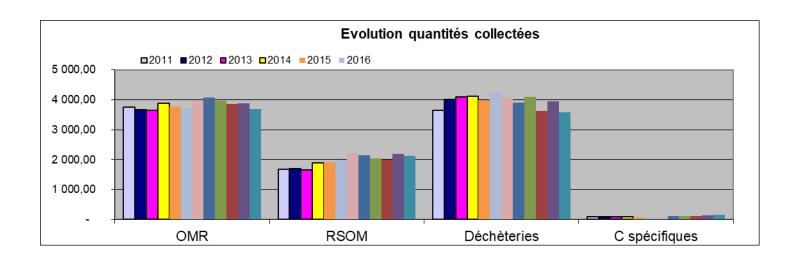
✓ - 19.37 tonnes soit - 6.7 %

✓ - 0.87 kg/hab/an

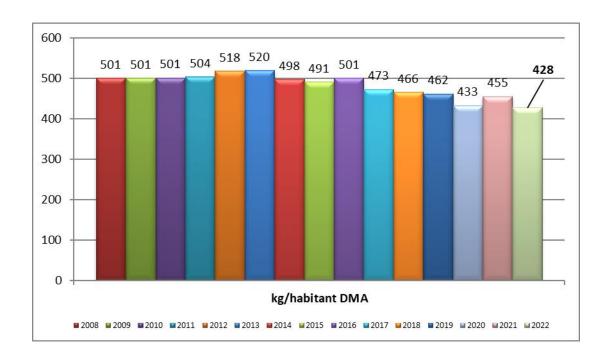
Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont à l'article déchèteries).

## 2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution en %
OMR	3 655	3 892	3 771	3 705	3 966	4 082	3 971	3 869	3 881	3 689	-4,97%
RSOM	1 658	1 895	1 902	1 993	2 219	2 148	2 038	1 998	2 181	2 136	-2,25%
Déchèteries	4 092	4 120	3 999	4 249	4 082	3 896	4 086	3 631	3 938	3 572	-10,08%
C spécifiques	83	81	78	77	79	113	119	111	132	163	28,08%
TOTAL	9 489	9 989	9 750	10 023	10 345	10 238	10 213	9 610	10 132	9 560	-5,95%



Les Déchets Ménagers et Assimilées (DMA : OMA + collectes déchèteries) baissent de 6.03 % (- 603 tonnes) entre 2021 et 2022 ( -5.93 % en kg/hab)



#### 2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

- 10 040 tonnes de déchets collectés (hors gravats) dont 93 % orientés en valorisation ;
- En 2020, 93 % des déchets collectés étaient valorisés.

## 2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
<b>Déchets d'emballages</b> : métaux ferreux – aluminium – cartonettes – carton complexe (tetrabirques) – plastique	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez puis Nicollin –	FIRMINY (42) – SAINT FONS (69)
Déchets d'emballages en verre	Centre de recyclage du	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins) – Journaux /magazines	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets de vêtements en textiles	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)
Ordures ménagères résiduelles	UIOM SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri papiers - emballages	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)

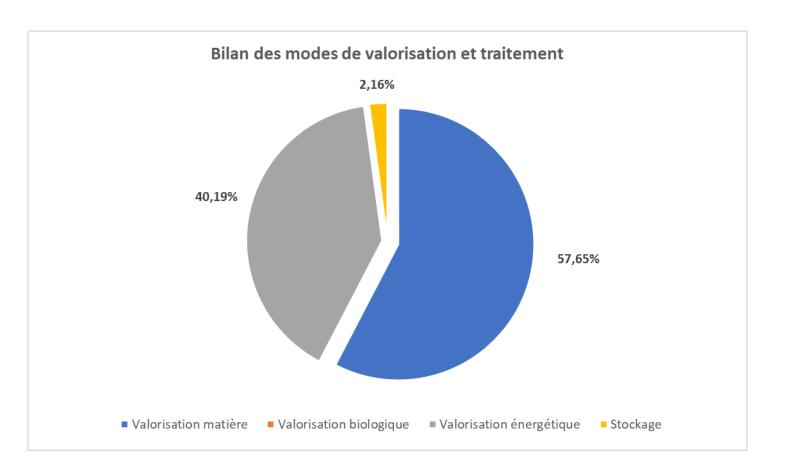
#### 2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département		
Solvants Usagés	SOLAMAT – MEREX / Val. énergétique	13- Fos sur Mer		
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons		
Déchets de produits agro- chimiques	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer		
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer		
Déchets acides / bases / comburant	Traitement physico- chimique - EDIB	21- Longvic		
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	EDIB – Val. Energétique	21- Longvic		
Déchets de métaux ferreux	GDE	71- Mâcon		
Déchets d'emballages métalliques en mélange	SARPI – Cryogénie	42- La Talaudière		
Déchets carton	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon		
Déchets de bois	VBE	71 - Mâcon		
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône		
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRAIVAL (tri, broyage à St Etienne-sur- Chalaronne - 01)	69- Villefranche-sur- Saône		
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon		
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	69 - Arnas		
Corps gras	DIELIX – Val. Matières	78- Limay		
Déchets de béton, briques	CARME	71 - Clessé		

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département	
Batteries	Derichebourg	71 - Mâcon	
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon	
Déchets amiantés	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon	
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière	
Capsules Nespresso	ECOPOLE DES GRANDS MOULIN (VEOLIA)	21 - Drambon	
Plâtre	SYTRAIVAL	69 - Arnas	
Polystyrène – Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey	

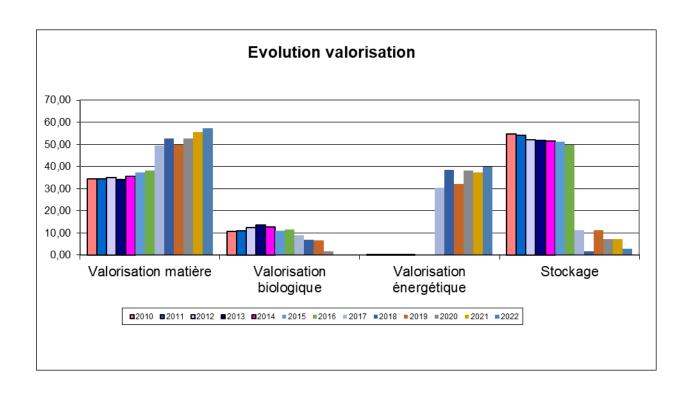
# 2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

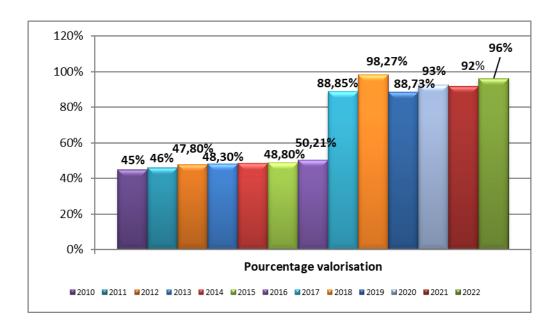
	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL	kg/hab	%
Collecte OMR	751,31		2 800,99	136,48	3 688,78	167,90	38,56%
CS matériaux secs	2 039,32		130,32		2 169,64	98,75	22,68%
CS Biodéchets					0,00	0,00	0,00%
CS spécifiques	126,72		0,00	8,02	134,74	6,13	1,41%
TOTAL OM hors apport en déchèterie	2 917,35	0,00	2 931,31	144,50	5 993,16	272,79	62,66%
Déchets déchèteries	2 597,01	0,00	913,00	62,04	3 572,05	162,59	37,34%
TOTAL OM et déchèteries	5 514,36	0,00	3 844,31	206,54	9 565,21	435,38	100,00%
kg/hab	251,00	0,00	174,98	9,40	435,38		
%	57,65%	0,00%	40,19%	2,16%	100,00%		



## 2.5.4. Evolution de la valorisation

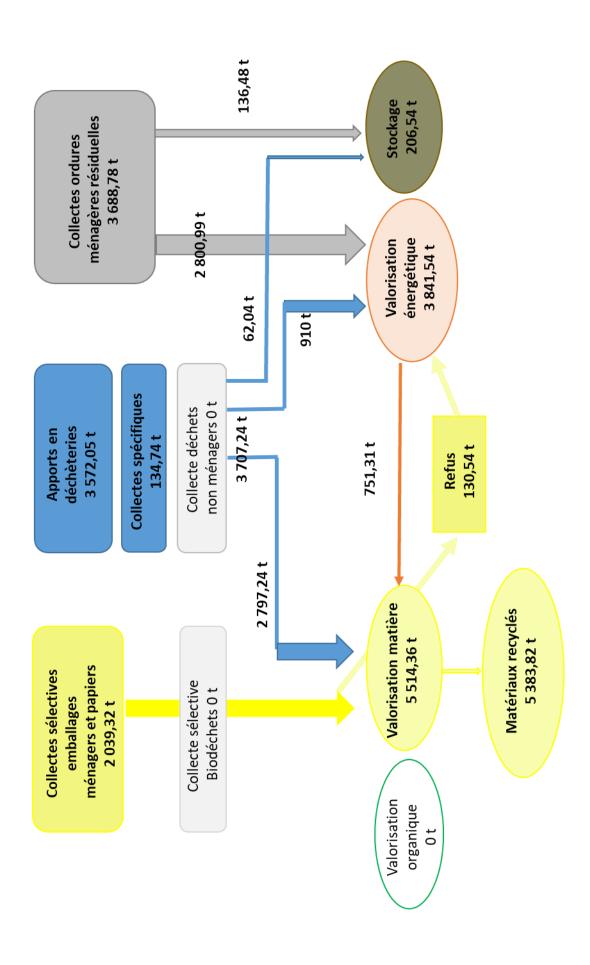
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valorisation matière	34,90	34,30	35,50	37,40	38,28	49,49	52,66	49,88	52,78	55,42	57,32
Valorisation biologique	12,50	13,60	12,60	11,00	11,62	9,02	7,00	6,79	1,79	0,00	0
Valorisation énergétique	0,40	0,40	0,40	0,40	0,31	30,35	38,61	32,06	38,08	36,53	39,87
Stockage	52,20	51,70	51,60	51,20	49,79	11,15	1,73	11,27	7,34	8,05	2,81





# 2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats - en tonnes)

Page suivante



#### 3. DES INDICATEURS FINANCIERS

#### 3.1. Donnees generales

CA 2022	DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	3 300 255.15 €	3 569 115.43 €		
INVESTISSEMENT	371 630.14 €	736 487.60 €		
TOTAL	3 671 885.29 €	4 305 603.03 €		

Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 2 652 000 € pour 2022 et représentent 74.3 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 61.6 % des recettes totales (en 2021, 2 512 000 €, 76.8 % des recettes de fonctionnement / 66.2 % des recettes totales).

La dette en capital au 31 décembre 2022 est de 1 410 523.04 € (1 050 922.73€ au 31/12/2021). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 120.71 € (114.35 € en 2021).

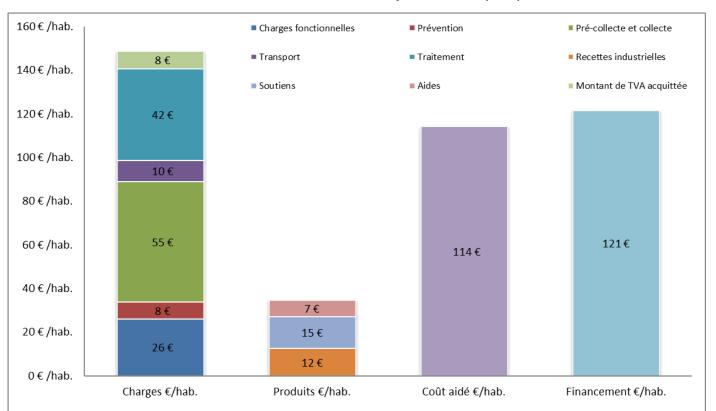
#### 3.2. LES COUTS PAR FLUX

Année 2022 Montant HT		Flux de déchets									
par habitant	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets dangereux	Gestion du passif	Total				
Coût complet	57,40	3,96	25,2	53,3	0,20	0,54	140,61				
Coût technique	56,86	2,65	19,90	48,52	0,20	0,54	128,77	128,42			
Coût partagé	56,51	2,06	8,62	46,17	0,20	0,54	114,01	113,24			
Coût aidé HT	53,94	1,88	7,49	42,65	0,20	0,54	106,62	107,79			
Coût imputé							121,45	115,20			
Année 2022 Montant HT			Total								
par tonne	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets dangereux	Gestion du passif	7 0.00	Coût 2021			
Coût complet	342	74	580	219	548	1,19					
Coût technique	337	49	458	199	548		263	273,76			
Coût partagé	335	38	198	189	548		233	241,38			
Coût aidé HT	320	35	172	175	548		217	229,76			
Coût imputé							249	245,58			

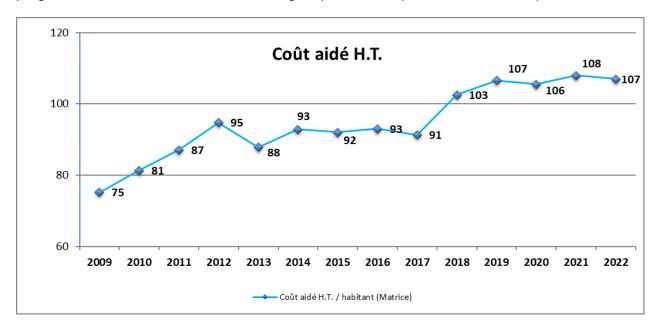
- Coût complet : totalité des charges hors TVA ;
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...);
- Coût partagé: coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E / ECOMOBILIER / ECO DDS / ECO TLC / CITEO);
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues ;

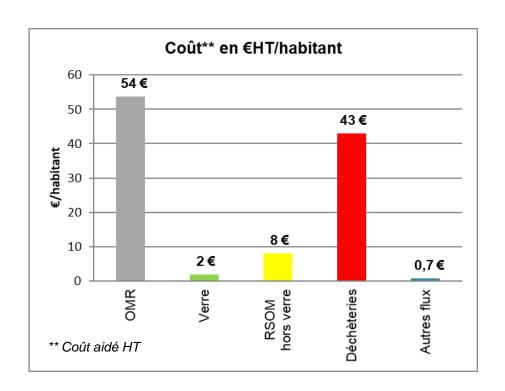
- Coût imputé: ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- \* REP: Responsabilité Elargie du Producteur : déchets couverts par contributions des producteurs : DEEÉ / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES

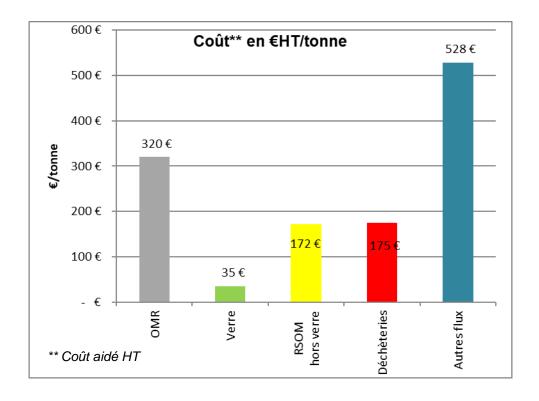
#### **REPARTITION DES COUTS par habitant (TTC)**



Les aides publiques, hors soutiens des éco organismes, sont issues de l'ADEME pour le soutien au programme CODEC et à la valorisation organique . Elles représentent 97 260 € pour 2022.



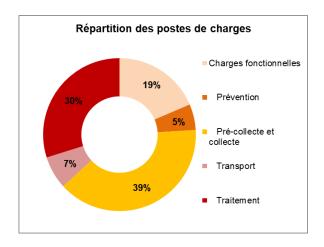


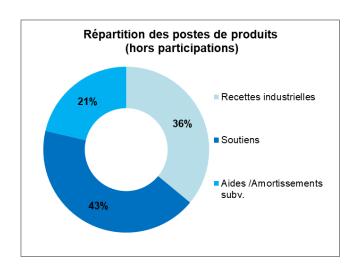


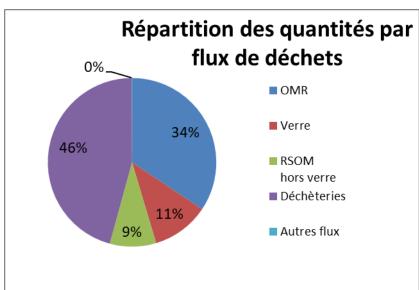
#### REPARTITION DES COUTS COMPLETS PAR SERVICE

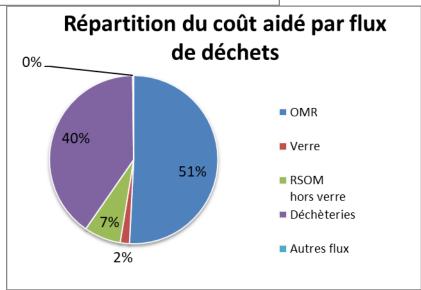
Année 2021	Flux des déchets							
Montants en € HT / tonnes	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB. PAPIERS	Déchets des déchetteries	Amiante	Gestion du passif	Total	Coûts 2020
Coût pré collecte	4	3	14				5	4,16
Coût collecte	105	53	256	69			95	109,58
Coût transport	20		39	41			33	23,41
Coût traitement	132		135	54	549	1	208	140,97
Coût communication	5	1	8	3			4	3,67
Coût prévention / ZDZG	17	4	28	14			15	22,61
Coût structure	60	13	101	38			48	44,40

- Coût pré collecte: charges des contenants de collecte ; Coût collecte : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement;
- Coût transport : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement ;
- Coût traitement : dépenses de traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement) ;
  Coût communication : charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils...)
- Coût prévention / ZDZG : charges de prévention / opération ZDZG (personnel prévention, outils...)
- **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances...)









# 3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)

Déficits

Excédents

	НТ	ттс	DIFF.RECETTES	
DEPENSES	912 185,67 €	1 010 583,40 €	(sans soutien)	(avec soutiens)
OMR (SYTRAIVAL)	394 699,45 €	434 169,40 €	-434 169,40 €	-379 230,38 €
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL) /	12 772,73 €	14 050,00 €	-14 050,00 €	-14 050,00 €
REFUS DE TRI PAPIERS (SYTRAIVAL) / MULTTI + minoration rachat	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€
PAPIERS (SYTRAIVAL)	33 762,73 €	37 139,00 €	-1 135,00 €	12 682,74 €
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	128 704,55 €	141 575,00 €	71 182,65 €	340 520,65 €
VERRE (SYTRAIVAL)	60 066,36 €	66 073,00 €	-63 312,00 €	-51 171,05€
CARTONS DECHETTERIES (VEOLIA)	15 277,27 €	16 805,00 €	3 275,00 €	3 275,00 €
BOIS DECHETTERIES (VBE)	52 392,50 €	62 871,00 €	-62 871,00 €	-62 871,00 €
DECHETS VERTS (VBE)	14 951,67 €	17 942,00 €	-17 942,00 €	-17 942,00 €
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	106 066,36 €	116 673,00 €	-116 673,00 €	-116 673,00 €
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	47 703,64 €	52 474,00 €	-52 474,00 €	-52 474,00 €
AMIANTE DECHETTERIES (SITA)	4 394,55 €	4 834,00 €	-4 834,00 €	-4 834,00 €
GRAVATS (CARME)	19 411,82 €	21 353,00 €	-21 353,00 €	-21 353,00 €
PLATRE (SYTRAIVAL)	17 534,55 €	19 288,00 €	-19 288,00 €	-19 288,00 €
HUILE VIDANGE (SEVIA ST FONS)	4 447,50 €	5 337,00 €	-5 337,00 €	-5 337,00 €
DEPENSES TRI / VALORISATION	317 927,80 €	377 808,00 €		
RECETTES	676 006,83 €	676 006,83 €		
RACHAT PLASTIQUES (SYTRAIVAL)	109 432,59 €	109 432,59 €		
RACHAT CARTONS (SYTRAIVAL)	97 243,00 €	97 243,00 €		
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	2 761,00 €	2 761,00 €		
RACHAT ACIER (SYTRAIVAL)	4 059,06 €	4 059,06 €		
RACHAT ALUMINIUM (SYTRAIVAL )	2 023,00 €	2 023,00 €		
RACHAT PAPIER (SYTRAIVAL)	36 004,00 €	36 004,00 €		
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	251 522,65€	251 522,65 €		
RACHAT FERRAILLES (GDE)	73 615,00 €	73 615,00 €	73 615 €	73 615 €
RACHAT BATTERIES (GDE)	1 243,00 €	1 243,00 €	1 243 €	1 243 €
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	20 080,00€	20 080,00 €		
RACHAT MATIERES DECHETTERIES	94 938 €	94 938 €		46 390, 44 €
			-664 122,75 €	- 267 496,60 €
CITEO Emballages	269 338,00 €	269 338,00 €		
ECO MOBILIER	22 349,53 €	22 349,53 €		
ECOTLC	2 193,00 €	2 193,00 €		
OCAD3E	16 171,00 €	16 171,00 €		
CITEO Papiers	13 817,74 €	13 817,74 €		
ECO DDS	5 676,91 €	5 676,91 €		
SOUTIENS ECO ORGANISMES	329 546,18 €	329 546,18 €		

#### 3.4. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

#### 3.4.1. Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets









Site internet	Page Facebook	Lettre d'information	Animations
76 414 vues sur l'année 2022 14 articles d'actualités	616 abonnés 3 publications par semaine en 2022	1 616 contacts (mairie, délégués, professionnels, associations, particuliers) 4 lettres d'information 47% de personnes qui ouvrent	6 établissements scolaires * : 282 élèves sensibilisés en 2022
Médias locaux	Journal l'Eco- SIRTOM	Action grand public	Manifestations / sensibilisation
18 articles dans le JSL 1 spot radio (120 passages) + 3 annonces agenda sur Fusion FM 1 interview sur RCF	<u>Distribution édition</u> 2022 : 6 pages – 14 800 exemplaires	Exposition Sytraival: 11 panneaux sur la prévention / 7 panneaux sur le tri Création d'une affiche sur la promotion de l'eau du robinet: 6000 exemplaires. Organisation d'un Défi Zéro Déchet et débat public	14 manifestations* fête des solutions écologiques de Tramayes, festival zéro déchet à Saint-Pierrele-Vieux, fêtes des solidarités de Trivy salon professionnel, Bus Marguerite et 2 réunions publiques à La Vineuse sur Frégande.

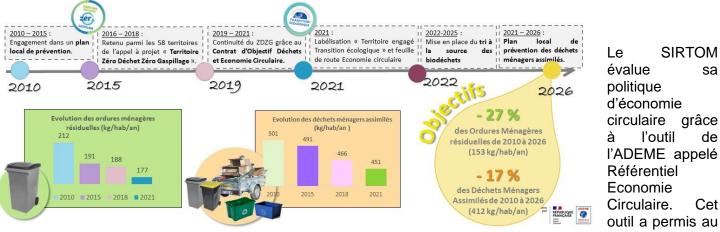
#### 3.4.2. Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets

Pour l'année 2023, le SIRTOM continuera ses actions de communication et d'animation sur les différentes thématiques lièes à l'économie circulaire, la valorisation organique et les extensions des consignes de tri. Pour se faire le SIRTOM participera à des évenements organisés par des partenaires, sensibilisera dans les établissements scolaires ou dans les entreprises volontaires et se servira des outils de communiation les plus larges possibles.

# 3.5. LES ENGAGEMENTS DU **SIRTOM** POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

#### 3.5.1. Historique

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé depuis 2010 dans la réduction des déchets, par la mise en place d'un programme local de prévention. En décembre 2014, le syndicat a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « Territoire zéro gaspillage zéro déchet ». Ce programme a permis au territoire de s'ouvrir à une économie circulaire et locale, créatrice d'emploi et de ressources, et d'ainsi sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets. Depuis cette labellisation, les projets mis en œuvre permettent de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, associations, communes, intercommunalités, acteurs de l'économie sociale et solidaire), pour réduire les déchets de toute catégorie du territoire.



SIRTOM de mettre en place des ateliers de réflexions avec les élus et de construire une politique d'économie circulaire pendant les 5 prochaines années. Cette démarche a également permis au SIRTOM d'obtenir le label « Territoire engagé transition écologique ».

#### 3.5.2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2015, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) est intégré dans les programmes d'économie circulaire engagés avec l'ADEME (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire). Pour répondre aux obligations règlementaires, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été créée avec les partenaires et se réuni une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée d'un point vue qualitatif et quantitatif.

#### 3.5.3. Le déploiement du tri à la source des biodéchets

L'étude préalable à l'instauration d'un tri à la source des biodéchets s'est terminée le 8 mars 2022 (date de restitution de la dernière phase). Cette étude a permis de répondre à un Appel à Projet de l'ADEME et de la Région Franche-Comté sur la gestion de proximité des biodéchets (scénario 100 % compostage). Le SIRTOM a été notifié de la décision de financement en décembre 2022. Le programme de déploiement prévu dans le cadre de l'étude se déroulera sur 3 ans. Il est prévu de renforcer les moyens humains dédiés à ce dossier en recrutant un maître composteur qui sera chargé de déployer, entre autres, le Compostage Partagé auprès des communes. Ce recrutement a été lancé en décembre pour une embauche prévue au premier trimestre 2023.

En parallèle, le Syndicat a lancé une enquête auprès des habitants du territoire pour connaître leurs pratiques en termes de gestion des biodéchets (compostage, jardinage au naturel et brûlage des végétaux). Ce sondage a recueilli 260 réponses ; parmi eux, 87 % pratiquent le compostage et 14 % disent pratiquer le brûlage des végétaux.

#### 3.5.4. Poursuite de la feuille de route économie circulaire 2022-2026 :

La feuille de route établie par les élus se concentre sur 6 grandes axes :

- Axe 1 : L'offre et les acteurs économiques du territoire Mieux produire
- Axe 2 : Réemployer les palettes du territoire Mieux produire
- Axe 3 : Développer l'économie circulaire en direction des touristes Mieux produire
- Axe 4 : Promouvoir la réparation et inciter à la location Mieux consommer
- Axe 5 : Sensibiliser à l'anti-gaspillage et accompagner les marchés locaux- Mieux consommer
- Axe 6 : Mobiliser les habitants à des rencontres locales économie circulaire Mieux consommer

#### 3.5.5. Les partenaires et réseaux de travail

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne participe à divers réseaux de travail et de réflexion, qui permettent de partager des retours d'expériences et de connaissances, de créer et mutualiser des projets.

Nom du Réseau	Organisateur	Echelle	Fréquence par an	Rencontres 2022
3P : Animateurs de lan et Programme e Prévention	ADEME	Bourgogne Franche- Comté	2 à 3 rencontres	10-11 /03 : Economie de la fonctionnalité 5-6 /04 : Référentiel économie circulaire 14-15/11 : Concevoir et animer un plan Economie circulaire
scomade : ssociation et réseau e collectivités	Ascomade	Région Bourgogne Franche- Comté et Grand Est	Suivant les projets	12/04 : La communication 15/09 : Compostage en bout de champ
ELIER : Réseau ens Industries ntreprises égionales	ADEME	BFC	Appels : 1 fois par mois Rencontres : 1 à 2	Le 1 <sup>er</sup> jeudi de chaque mois 01/12 Réunion réseau présentiel
éseau ECOSYN	Collectivités	Saône-et- Loire	1 fois par mois	Visite d'entreprises ou de lieux en transition écologique (réemploi des matériaux)

En plus de ces réseaux, le SIRTOM est engagé et participe aux comités de pilotage de projets territoriaux, le Pôle Territorial de Coopération Economique, le Projet Alimentaire Territorial.

#### 3.6. LES ACTIONS PHARES DE PREVENTION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2022

#### 3.6.1. Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 2026

#### Objectifs:

- **Sensibiliser et engager** les nouveaux membres des Communautés de Communes de manière objective sur le travail fourni par les agents du SIRTOM sur les actions économie circulaire.
- **Développer une stratégie économie circulaire en amélioration continue**, choisir les actions phares de travail sur la période 2020-2026.

#### 3.6.2. Eco défi famille Zéro Déchet et Energie 2ieme version

Suite au 1<sup>er</sup> défi en 2021-2022, qui avait réuni 14 foyers, le SIRTOM a décidé de relancer un deuxième défi avec cette fois 13 foyers. Basé sur le même principe que le 1<sup>er</sup> défi, un samedi par mois pendant 6 mois avec les thématiques suivantes :

- 04/10/22 : Journée de lancement.
- 15/10/22: C'est quoi ma poubelle?
- 19/11/22 : Réduire dans la salle de bains.
- 10/12/22 : Retour à la terre, cuisine et compost.
- 14/01/23 : Recycler.
- · 25/02/23 : Réparer, réemployer, refuser.

• 11/03/23 : Réunion de Clôture.

Bilan: une belle dynamique de groupe.

Suite au 1<sup>er</sup> défi une participante a organisé dans sa commune un événement autour d'ateliers zéro déchet auquel le SIRTOM a participé, le 17 septembre 2022.

#### 3.6.3. Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques

#### Enjeux:

- Se conformer à la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGEC) qui impose aux collectivités de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre en luttant contre le brûlage des végétaux, en mettant en place des dispositifs de gestion de proximité et en réduisant la fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles.

#### Objectifs:

Le programme de déploiement sur 3 ans devrait permettre de proposer une solution de compostage à l'ensemble des usagers.

- Compostage individuel: 10 186 habitants restants à équiper soit environ 6 000 foyers sur 3 ans.
- Compostage Partagé: 4 353 habitants à équiper soit 118 sites de compostage collectif sur 3 ans.
- Compostage Autonome en Établissement : 71 établissements seront à équiper sur 3 ans, pas d'aide financière prévue pour les établissements ne pouvant pas ou ne souhaitant pas composteur (seul travail méthodologique).

#### Le compostage individuel

#### Actions réalisées en 2022 :

- Distribution de 170 composteurs individuels (207 en 2021 et 2 870 depuis 2007) ce qui porte à 24 % le taux d'équipement des usagers du territoire qui résident dans une maison individuelle.
- Une sensibilisation d'une durée de 15 minutes environ par distribution.
- Rédaction d'une méthodologie pour la délocalisation des distributions-sensibilisations de composteurs individuels au sein des communes.
- Rédaction d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour le futur marché de fourniture de composteurs.

#### Le Compostage Partagé

#### Actions réalisées :

 Pas de nouvelle installation en 2022 par manque d'opportunité mais des remises en état de nombreuses interventions sur les sites existants (24 suivis de site en 2022).

Sites de Compostage Partagé					
Date d'installation	Commune	Type de compostage			
06/10/2021	CLUNY	Maison de santé du Clunisois / logements collectifs OPAC			
07/09/2021	SALORNAY SUR GUYE	Association Le Poul'ornay			
18/06/2021	CLUNY	Association du jardin d'avril			
23/09/2020	TRAMAYES	Partagé, en cœur de village			
21/01/2020	CHÂTEAU	Gîte communal			
14/03/2019	SALORNAY-SUR-GUYE	Cimetière			
19/02/2019	MASSILLY	Ecole + bourg du village			
25/11/2018	SALORNAY-SUR-GYUE	Résidence OPAC La Chatille			
10/07/2018	MATOUR	Jardins partagés			
30/06/2018	SAINT CLEMENT SUR GUYE	Partagé, en cœur de village			
19/12/2017	BURZY	Partagé, en cœur de village			
21/07/2017	LOURNAND	Partagé, en cœur de village			
05/04/2017	JALOGNY	Partagé, en cœur de village			
01/01/2017	CLUNY	Résidence OPAC Les Griottons			
01/08/2016	BRAY	Partagé, en cœur de village			
01/07/2016	CLUNY	Site du SIRTOM, ouvert au public			
01/04/2016	CLUNY	Quai de la gare + restaurant la table d'Héloïse			
01/07/2014	SALORNAY SUR GUYE	Partagé, en cœur de village			
01/05/2013	DOMPIERRE LES ORMES	Partagé, en cœur de village			
01/02/2014	TRAMAYES	Jardins partagés de Tramayes			
01/05/2014	CLUNY	Association Les Fouettins au soleil			

Nombre total de sites de Compostage Partagé installés : 21 installations ce qui porte à 20,3 % le taux d'usagers qui compostent en collectif.

#### Le Compostage Autonome en Etablissement

#### Actions réalisées :

- Accompagnement d'un maître composteur en formation sur le territoire dont le sujet était l'accompagnent d'un EHPAD et de son personnel pour la mise en place du compostage.
- Remise en place du compostage au camping de Cluny avec les nouveaux gérants.
- Installation et animations scolaires dans un groupe scolaire récemment inauguré.
- Organisation d'une réunion d'information auprès des établissements qui produisent plus de 5 tonnes de biodéchets par an et qui seront concernés par l'obligation du tri à la source des biodéchets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le SIRTOM n'aura pas vocation à collecter leurs biodéchets. Ces derniers devront se mettre en conformité d'ici juillet 2023. Des annuaires des solutions de valorisation organique autre que le compostage ainsi que des prestataires de collecte leur ont été transmis.

Sites de Compostage Autonome en Etablissement						
Date d'installation	Commune	Type d'établissement				
30/11/2022	NAVOUR SUR GROSNE	Groupe scolaire (écoles primaires et élémentaire)				
06/07/2022	BONNAY	EHPAD Villa Sainte Agnès				
19/05/2022	CLUNY	Camping municipal Saint Vital				
18/05/2022	SALORNAY SUR GUYE	EHPAD Lucie et Raymond Aubrac				
10/12/2021	SALORNAY SUR GUYE	Laboratoire de transformation alimentaire				
19/11/2021	MATOUR	Collège Saint Cyr				
22/04/2021	CLUNY	Association La Novelline				
20/04/2021	MATOUR	Camping Le Palluet				
05/03/2021	JONCY	Ecole élémentaire privée du Sacré Cœur				
03/03/2021	CLUNY	Résidence sénior OPAC Lucie Aubrac				
05/11/2020	AMEUGNY	Ecole maternelle				
17/06/2020	CLUNY	Résidence sénior du Clos Lamartine				
25/02/2020	VEROSVRES	Ecole primaire				
14/10/2019	BERGESSERIN	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)				
21/05/2019	SAINT POINT	Camping du lac				
14/05/2019	MAZILLE	Maison Familiale Rurale (MFR)				
11/06/2018	CLUNY	Hôtel restaurant de l'Abbaye				
20/04/2018	LOURNAND	Restaurant Lazarella				
02/06/2017	SAINT MARTIN LA PATROUILLE	Association - jardin des 7 sens				
05/04/2017	CLUNY	Ecole privée du Sacré Cœur				
01/03/2017	CLUNY	Groupe scolaire Marie Curie				
01/03/2017	BRANDON	Ecole primaire				
21/02/2017	SALORNAY SUR GUYE	Ecole primaire				
01/06/2016	DOMPIERRE LES ORMES	Camping le village des meuniers				
01/05/2016	MAZILLE	EHPAD Champ Rouge				
01/12/2014	GERMOLLES SUR GROSNE	Ecole élémentaire				
2008/2010	MATOUR	Ecole maternelle				
2008/2010	SAINT ANDRE LE DESERT	Ecole élémentaire				

Nombre total de sites de Compostage Autonome en Établissement : 28 installations.

#### Focus sur le salon professionnel des solutions de valorisation organique :

Dans le cadre de l'accompagnement des professionnels producteurs des biodéchets et pour la deuxième année consécutive, le SIRTOM et ses partenaires ont organisé un salon à destination de la restauration collective et privée. L'objectif principal était de proposer des solutions aux professionnels du territoire pour gérer et valoriser leurs biodéchets produits en leur présentant des fournisseurs d'équipements de valorisation organique.

#### Objectifs:

- Mettre en relation les fournisseurs et les acheteurs de la restauration collective, découvrir les différents outils.
- Rencontrer les acteurs du territoire soucieux d'agir en faveur d'une restauration de proximité et de qualité.
- Rencontrer les fournisseurs d'équipements de valorisation organique (éco digesteurs, composteurs électromécaniques, ...)
- Participer à des temps d'échanges (alimentation et santé, gaspillage alimentaire, utilisation des légumineuses, retour

#### D'expériences ...)

#### Résultat:

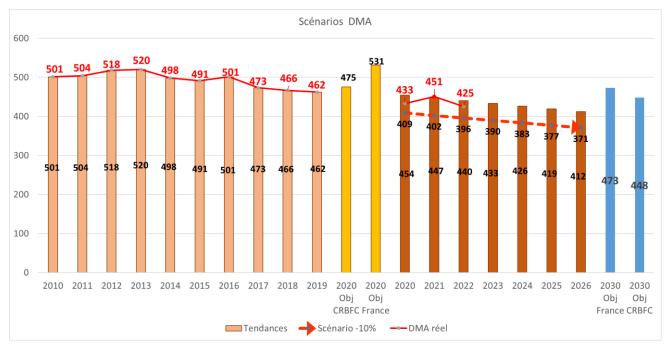
- 6 exposants d'équipements de valorisation organique dont un prestataire de collecte de biodéchets.
- Une vingtaine de stands de producteurs locaux et de structures (bio bourgogne, agrilocal 71, IREPS...)
- Une trentaine de visiteurs (élus, Hôpital, restauration collective...)

#### 4. RESULTATS QUANTITATIFS

#### **4.1.1. Indicateurs du PLPDMA (2020-2026)**

#### Indicateur 1:

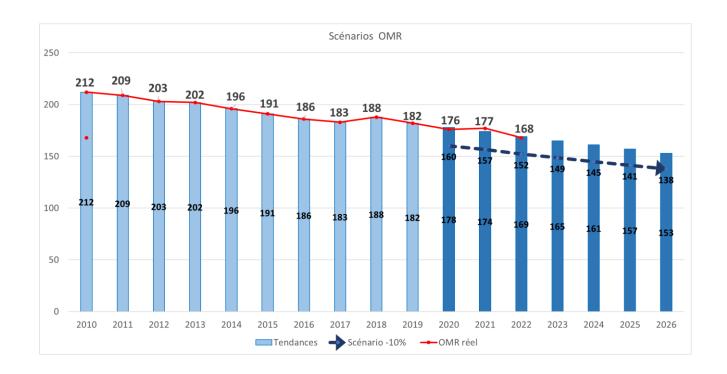
DMA: Objectif tendanciel – 1,6% par an/hab. jusqu'en 2026. Tonnage à atteindre 412kg/hab. en 2026.



#### **Indicateur 2**

OMR : Objectif tendanciel -2,5% par an/hab. jusqu'en 2026

Tonnage à atteindre 153 kg/hab. en 2026.



#### PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023

Les orientations 2023 se basent sur les obligations réglementaires du secteur des déchets, des opportunités de déploiement d'actions, et de la continuité des projets développés par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne depuis 2010.

#### Accompagnement des professionnels :

- Vers des pratiques d'économie circulaire, en développant des projets d'écologie industrielle et territoriale.
- Vers des appuis méthodologiques pour se mettre en conformité avec la règlementation du tri à la source des biodéchets.

#### Extensions des consignes de tri :

 Informer les usagers des pratiques réduisant les emballages et les sensibiliser au zéro déchet et au compostage

#### **Optimisation du Service:**

- Etudier la possibilité de passer certaines tournées d'OMR en C0.5 dû à la mise en place des ECT et du tri à la source des biodéchets.

#### Tri à la source des biodéchets :

Déployer le programme d'action pluriannuel « 100 % compostage » qui devrait permettre de proposer une solution à l'ensemble des usagers.

## 5. BILAN QUALITATIF 2022 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

#### 5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA

Le programme ZDZG donnait des objectifs à atteindre en 2020 par rapport aux tonnages 2010. Ces objectifs ont été repris par le PLP DMA pour atteinte en 2026.

	% évolution 2022/2010	Objectif ZDZG	Objectif PLPDMA 2026	Cadre réglementaire
Réduction OMA	-20,7%	-24%	-27%	-10%
<b>Réduction DMA</b>	-16,6%	-17%	-17%	
	Taux 2022	Objectif ZDZG		
Taux de valorisation DMA	92%	75%		
Coût aidé	107 € / hab	Stabilisation 90€ / hab		

#### 5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE

	Objectifs 2020	SIRTOM 2022	Objectifs 2025	Objectifs 2030 (Loi AGEC)
Réduction DMA / 2010	-10%	- 16,6 %		-15%
Valorisation organique	55%	<mark>54,7%</mark>	65%	65%
Réduction enfouissement / 2010	30%	- 95 %	50%	10% en 2035
Réduction OMA	-10%	-20,7 %		

#### 5.3. Perspectives et objectifs 2020-2026

- a) Pérenniser et développer les actions de prévention et les actions ZDZG ; inscrites dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2026.
- b) Rendre durable la politique d'économie circulaire mise en place dans le cadre du référentiel économie circulaire.
- Développer la gestion des biodéchets hors collecte des OMr (compostage individuel, compostage collectif, gestion des gros producteurs) selon les obligations réglementaires.